

**RAPPORT DE MINORITÉ DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DE LA FORMATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Vincent Bonvin et consorts au nom Les Vert-e-s - Optimisons les horaires scolaires pour
améliorer les performances et la santé des élèves**

1. PRÉAMBULE

Pour examiner cet objet, la commission s'est réunie le vendredi 17 mai 2024 à la salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Carine Carvalho, Laurence Creteigny (remplaçant Florence Bettschart-Narbel), Elodie Golaz Grilli, Claude Nicole Grin, Aliette Rey-Marion, Muriel Thalmann (remplaçant Laure Jaton,) et de MM. Jacques-André Haury, Vincent Keller, Guy Gaudard, Marc Morandi, Vincent Bonvin, John Desmeules, Nicolas Glauser, Yves Paccaud (remplaçant Aude Billard), sous la présidence de Sylvie Pittet Blanchette.

M. Frédéric Borloz, chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) était accompagné de M. Lionel Eperon, directeur général de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) et de Mme Nathalie Jaunin, directrice générale adjointe de la Direction pédagogique à la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO).

M. Fabrice Lambelet, secrétaire suppléant de la commission, a établi les notes de séances.

2. RAPPEL DES POSITIONS

Il est renvoyé au rapport de majorité du 19 juin 2024, exhaustif, pour les détails de la position des commissaires, du postulant et des explications des représentants de l'État. Seul un résumé ainsi que l'énoncé des points de divergences sont rédigés ci-dessous.

Ce postulat met en lumière une incohérence entre les avancées scientifiques et l'organisation actuelle du système éducatif. Si nous souhaitons un système scolaire performant et efficient, il est impératif d'intégrer les recommandations issues des recherches sur le sommeil et les rythmes biologiques.

3. POSITION DES COMMISSAIRES DE LA MINORITÉ

Les commissaires de la minorité se réfèrent aux sources scientifiques, sans négliger pour autant les expériences personnelles des membres de la Commission thématique de la formation (COFOR).

Premièrement, plusieurs commissaires, enseignants de formation, ont suivi le cours de la Haute école pédagogique du Canton de Vaud (HEP Vaud), « Le développement de l'adolescent : approches psychologiques et contextuelles » du Professeur Eric Tardif¹. Ce cours démontre de manière claire, à l'aune des avancées scientifiques actuelles, que décaler le début des cours a un impact significatif à la fois sur la santé physique et psychique des adolescents ainsi que sur leurs résultats scolaires.

De plus, l'article « Les horaires scolaires nuisent à la santé des adolescents »² a été partagé avec les commissaires. La Dre Virginie Bayon, médecin associée au Centre d'investigation et de recherche sur le sommeil du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) à Lausanne, s'exprimant dans cet article, apparaît

¹https://isacademia.hepl.ch/imoniteur_ISAHEP/itfHEPLivrets.descriptif?id=950987461&ww_n_key=328087696&ww_n_nopage=12&ww_c_tri_ordre=DESC&ww_c_tri_col=code

²<https://www.rts.ch/info/suisse/14682735-les-horaires-scolaires-nuisent-a-la-sante-des-adolescents.html>

également dans l'émission « Avis d'experts » de « la Radio Télévision Suisse (RTS) et les Universités et Hautes écoles spécialisées (HES) de Suisse romande »³.

Enfin, le postulant cite l'American Academy of Sleep Medicine (AASM)⁴ et les résultats de plusieurs études corroborant la proposition avancée dans ce postulat. Ces sources confirment que l'adoption d'horaires scolaires respectant les rythmes biologiques des adolescents est bénéfique sur de multiples plans.

Pour la minorité de la commission, ces études méritent d'être prises en compte ; elle propose d'effectuer une méta-analyse de données et d'expériences déjà existantes, notamment dans d'autres cantons suisses. Certains établissements scolaires ont déjà adapté leurs horaires aux spécificités locales et les commissaires pensent qu'il est possible d'étudier de nouveaux horaires sans préjudice des activités extrascolaires.

Concernant l'organisation familiale, ils rappellent que ce postulat concerne des élèves des degrés secondaires I et II qui sont déjà, en principe, indépendants pour se rendre à l'école. De plus, une modification des horaires permettrait de lisser la demande pour les transports scolaires ou publics, lors des heures de pointe.

Ce postulat ne concerne pas les apprentis en formation duale. Si la réalité scientifique est la même pour tous les adolescents, il existe ici un intérêt prépondérant à les insérer dans le monde professionnel et à leur permettre de s'adapter au rythme de leur entreprise formatrice.

Les commissaires de la minorité respectent les travailleurs et considèrent que la formation des adolescents ne passe pas par « se lever tôt », mais par l'acquisition de connaissances et de compétences leur permettant une intégration au marché du travail.

4. CONCLUSION

Ce postulat propose d'étudier un des facteurs à prendre en compte pour améliorer les performances et la santé des élèves, celui du décalage de la première période d'enseignement.

Nous vous invitons dès lors à accepter une prise en considération partielle du postulat afin d'initier un débat constructif et explorer des solutions adaptées aux réalités locales et aux besoins des élèves.

Ecublens, le 14 janvier 2025.

La rapporteuse de minorité :
(Signé) Sylvie Pittet Blanchette

³<https://avisdexperts.ch/videos/view/17058>

⁴<https://www.apa.org/topics/children/school-start-times> et <https://sleepeducation.org/help-your-teen-recharge-sleep/>